

There are no translations available.

Suite aux graves inondations causées dans la ville de Douala par des pluies diluviennes enregistrées le vendredi 21 août 2020, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Célestine Ketcha Courtès est allée s'enquérir de visu de la situation, le dimanche 23 août 2020. Elle était accompagnée de Marie Rise Dibong, Secrétaire d'Etat en charge de l'Habitat et de Roger Mbassa Ndinie, Maire de la Ville. Après avoir visité quelques quartiers sinistrés, Mme Courtès a, tout en remerciant Dieu qu'aucune perte en vie humaine n'ait été enregistrée, invité les populations à « ne pas encombrer les drains et les lits des fleuves ». Elle a aussi indiqué que la solution à ce problème préoccupant devra être « collective ».

Cette descente sur le terrain intervenait après celle effectuée le vendredi 21 août 2020 par Mathurin Nna, Secrétaire Général du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain. Dépêché par Mme le Ministre, ce dernier avait parcouru quelques quartiers en proie à la furie des eaux, dont Bonantoné, Makepe Missoké, Vallée Hôpital Général, Melangué et Sable. Aux populations rencontrées, il a non seulement adressé les premiers mots de réconfort, mais promis que des dispositions seront prises, conformément aux prérogatives du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain. Parmi les recommandations issues de la réunion de débriefing présidée par ses soins, l'on retient que :

À l'immédiat :

- La ville de Douala doit se rapprocher des entreprises dont les marchés sont en cours d'exécution, pour utiliser leurs équipements pour dégager les exutoires et draguer les lits des cours d'eaux,
- Hysacam devra multiplier les bacs à ordures dans la ville, pour éviter aux populations de les jeter dans la nature,
- Les populations installées anarchiquement sur les zones à risques doivent être déguerpies

À moyen terme:

- La ville, en rapport avec les administrations concernées, doit mener une réflexion globale sur les inondations, envisageant la construction des bassins de rétention des eaux, au regard du relief de la ville.

- Une sensibilisation permanente et accrue des populations sur les risques liés aux inondations doit être menée,

- Les règles d'urbanisme doivent être strictement respectées ; .

À long terme:

Le plan directeur d'assainissement de la ville de Douala doit être mis en oeuvre